

Accueil / France - Monde / Environnement

## Laurac. Nouvelles consignes pour le tri sélectif



Pendant la présentation de Me Roques Photo SF

f t in 📄 ✉

📧 📷 in 📄 ✉

### Environnement, Laurac

Publié le 02/10/2019 à 05:06 , mis à jour à 09:09

Jeudi 19 septembre, le SMICTOM (Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) de l'Ouest Audois avait chargé Me Roques, sa responsable administrative, de présenter les nouvelles consignes de tri sélectif applicables à partir du 1er octobre. 40 personnes environ ont répondu à l'invitation, valable pour les villages de Laurabuc et de Laurac le Grand.

Au cours de sa présentation, Me Roques a rappelé que le SMICTOM de l'Ouest Audois concerne les intercommunalités de Castelnaudary et de Bram soit 57 communes et environ 38 000 habitants. Les principales compétences du syndicat comprennent la collecte des ordures ménagères, la collecte des recyclables, la gestion des huit déchèteries et l'information. Pour assurer ces missions, le syndicat affiche un budget de 6,3 millions d'euros environ dont 88 % des dépenses sont consacrées à la collecte et au traitement des ordures et 84 % environ des recettes proviennent des Communautés de

Communes ce qui représente une contribution de 122 € environ par habitant et par an. Ce budget est nécessaire au SMICTOM pour collecter, en 2018, 12 100 tonnes d'ordures ménagères et d'encombrants, et environ 9 000 tonnes de recyclables, de verre, de déchets verts, de bois et de gravats. Le coût de traitement des ordures ménagères et des encombrants s'élevait, en 2018, à 170 € environ par tonne, montant auquel il faut ajouter la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP). Cette taxe, applicable depuis 2008, est passée de 2,50 € la tonne en 2008 à 26,40 € en 2018 et doit atteindre 65 € la tonne en 2025. Il est important de faire baisser le coût de traitement des ordures ménagères et donc d'agir sur le processus de collecte (ramassage de containers plutôt que des caissettes jaunes en porte à porte : réduction des kilomètres pour les camions) et sur les consignes de tri. Les nouvelles consignes permettent de mettre beaucoup plus de déchets dans les containers à couvercle jaune dont le contenu n'est pas soumis à la TGAP. Quelques villages expérimentent ces consignes depuis plusieurs mois et obtiennent une réduction importante du poids des ordures ménagères soumis à la TGAP.



LaDepeche.fr

[Voir les commentaires](#)

Taboola Feed

**Résidence seniors : appartements disponibles près de Valsemé , découvrez les vite !**

Les Girandières | Sponsorisé